

Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est l'autorité chargée de l'autorisation des réseaux de radiocommunication indépendants.

E-services: [Autorisation des réseaux indépendants filaires](#)

Source URL:

<https://www.anrt.ma/content/autorisation-des-reseaux-independants-filaires#comment-0>